

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-sept heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Etaient présents : Bruno DUGUEY, Jacques ANDRÉ, Michel DUGARD, Cyrille GALLARD, Didier CHARTIER, Éric HOSTE, Dominique BISSON, Marielle GABON,
Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice: 8

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

- Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance du 15 octobre 2018.

-Tarifs 2019 : concession cimetière et location de la salle des fêtes

-Compte rendu des commissions : florale, bulletin municipal et site internet

-Demande d'utilisation de la salle des fêtes pour des cours de théâtre animés par une auto entrepreneur

- Diverses dates :

- accueil des nouveaux habitants

-Vœux du maire

-Fermeture de la mairie pour les vacances de Noël

-Questions diverses

Le compte rendu du 15 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Suite à une demande de la trésorerie de Falaise, Monsieur le maire demande à ajouter le point suivant : délibération sur les indemnités de gardiennage de l'église communale. Le Conseil municipal accepte de délibérer sur ce point aujourd'hui.

1. TARIFS 2019 : CONCESSIONS CIMETIÈRE ET LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil municipal souhaite maintenir les tarifs adoptés en 2015 par la délibération N°2016-10 du 10 mars 2016 pour le tarif des concessions cimetière et N°2015-19 du 03 septembre 2015 pour les tarifs de location de la salle des fêtes.

2. COMPTE RENDU COMMISSION FLORALE, BULLETIN MUNICIPAL ET SITE INTERNET

2.1 Commission florale :

La remise des prix du concours des maisons fleuries a eu lieu le samedi 17 novembre 2018 à la mairie. Il y a eu 15 lauréats. Les trois premiers ont reçu un pot de miel produit à Epaney par Monsieur Laurent BOUGUILLON. Les autres gagnants ont reçu un bon pour l'achat de fleurs.

Lors de la réunion de la commission du 18 novembre dernier, tous les massifs de la commune pris en photos ont été étudiés afin de décider des nouvelles plantations 2019. La commande de fleurs va être prochainement faite.

2.2 Commission bulletin municipal :

La page de couverture du bulletin a pour thème le centenaire de l'armistice du 11 novembre 2018.

2.3 Commission site internet :

Le site internet a été présenté le samedi 17 novembre à la mairie. Une dizaine de personnes ont participé à cette présentation.

3. DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES POUR DES COURS DE THÉÂTRE.

Une habitante d'une commune voisine souhaite mettre en place des cours de théâtre dans le cadre d'une auto-entreprise. Elle cherche donc une salle des fêtes ; Le conseil municipal donne un accord de principe. Si le projet abouti, une convention sera signée entre les deux partis et une délibération du conseil municipal devra déterminer un forfait annuel de location de la salle des fêtes.

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

4. DIVERSES DATES :

- Fermeture la mairie pour les fêtes de fin d'année du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 04 janvier 2019. Réouverture au public le samedi 05 janvier 2019
- Accueil des nouveaux habitants le samedi 29 décembre 2018 à 11h30
- Vœux du maire le vendredi 18 janvier 2019 à 18h30

5. INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES : DELIBERATION N°2018-22

Monsieur Le Maire de la commune d'EPANEY rappelle que les circulaires n° NOR/INT/A/87/0006 C du 08/01/1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246 C du 09/07/2011 précisent le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales et que ce montant peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer chaque année, le montant maximum décidé par la préfecture du Calvados, concernant le gardiennage des églises communales pour un gardien ne résidant pas dans la commune.
- de verser celle-ci au Père René LEMAIGRE, actuellement en place et ce, jusqu'à son remplacement
- d'inscrire les crédits à l'article 6282 du budget primitif de chaque année

5. QUESTIONS DIVERSES.

5.1 Mr le maire fait part du compte rendu du conseil d'école du 08 novembre 2018.

5.2 Un élu fait remarquer que le tri sélectif n'est pas toujours respecté au niveau des containers.

5.3 Mr le maire remercie les bénévoles pour la création des décorations de Noël à la mare.

5.4 Un élu demande ce que la mousse sur les toitures du lavoir, de l'abri bus de Fontaine, sur la grille du cimetière et le monument aux morts soient retirée.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 21h00

SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 10 décembre 2018

Délibération N°2018-22

Le Maire: Bruno DUGUEY	
Jacques ANDRÉ	
Cyrille GALLARD	
Dominique BISSON	
Éric HOSTE	
Didier CHARTIER	
Michel DUGARD	
Marielle GABON	